



SAINT-JOSEPH
Reims
Amis de la chapelle

Une flèche de 60 mètres qui s'incline



*Sauvons l'un des rares
édifices de Reims
épargnés en 1914-1918.*



*La flèche : un point de repère
géodésique précieux
utilisé par l'aviation civile
et militaire.*

Coût estimé des travaux :

457 124 €

Malmenée par la tempête de 1999 et par le poids des années, la flèche de la chapelle s'est progressivement dégradée : l'étanchéité est altérée, l'eau s'infiltré dans le bois qui la compose et la rend progressivement instable. Cette flèche, dont l'assise est vrillée et fatiguée, est aujourd'hui légèrement inclinée.

Un diagnostic a été réalisé par un bureau d'étude, attestant le risque d'une accélération de l'inclinaison ces prochaines années, mettant en péril l'avenir de celle-ci.

Parole d'expert en patrimoine

“ *La balustrade, purement décorative, semble épauler l'étage inférieur de la Flèche constitué de 8 arcades ajourées, surmontées de gables très pointus, de fleurons et d'une autre série de pinacles aussi fins que des aiguilles. Tout ce décor très précieux, constitué de bois et de zinc, semble préparer dans une véritable dentelle d'orfèvrerie, l'irrésistible ascension de la flèche vers une très belle croix en fer forgé.* ”

Bernard Fouqueray,
ancien élève et architecte.

Redresser la flèche est devenu urgent

Synthèse des devis reçus

Charpente		
Renforcement de la charpente	→	176 154 €
Résine	→	26 790 €
Couverture		
Couverture Flèche, terrassons et fût (90,4 m ²)	→	254 180 €
Total opération	→	457 124 €

L'urgence

« Aujourd'hui, la fragilité de la charpente a provoqué une inclinaison progressive. Cette tendance se poursuit. Si tout danger de chute est aujourd'hui exclu, nous devons impérativement redresser la flèche pour éviter un danger réel dans quelques années. Il est encore temps d'agir... »

Frank Barthélémy, Intendant de l'établissement Saint-Joseph, en charge du suivi des travaux.



Plusieurs pièces de la charpente sont pourries en raison des problèmes d'étanchéité.

Les raccords en Zinc de la flèche n'ont pas survécu à la tempête de 1999.



La charpente de la flèche est vrillée et doit être renforcée par une résine.

Aujourd'hui, avec votre partenariat, il est encore temps d'agir pour sauver la magnifique flèche de Saint-Joseph.



SAINT-JOSEPH
Reims
Amis de la chapelle

919 m² d'ardoises malades

Coût estimé de la toiture :

238 938 €



La toiture domine la cour d'honneur de l'établissement, ici photographiée dans les années 1980.

Datant de la construction de la chapelle en 1873, la couverture en ardoises d'Angers de 919 m² a aujourd'hui plus de 136 ans ! Elle présente de nombreuses fuites car une partie du faîtage s'est envolée, le zinc qui la compose a disparu en plusieurs points et les crochets de fixation cassent.

Parole d'expert en patrimoine

“ Les techniques employées assemblent avec habileté la charpente traditionnelle en bois et les entrails et poinçons de fer. Le couvrement intérieur combine les colonnettes de fonte, les tas de charge des voûtes en pierre et les vouîtains en briques plâtrières. ”

Etienne Poncelet,
Inspecteur Général des Monuments
Historiques



La pointe de la nef mesure 28 mètres : c'est la hauteur d'un immeuble de 10 étages.



Offrons

une toiture neuve pour le XXI siècle

Synthèse des devis reçus

Couverture		
Couverture Nef	→	119 111 €
Couverture Choeur	→	39 005 €
Toiture		
Echafaudage 15 mois	→	80 822 €
Total	→	238 938 €

L'urgence

« En contribuant à reconstruire la toiture de la chapelle, vous partagerez avec nous cette très belle mission, indispensable aujourd'hui, aider des jeunes à devenir des hommes et des femmes pour les autres et avec les autres. »

Père François-Xavier Boca, sj. Directeur de l'établissement



Tous les matériaux utilisés pour la rénovation de la chapelle seront conformes à l'esprit d'origine : ardoises, charpente, pierre...



Le chantier de la Grande Chapelle est unique, par la spécificité même de l'architecture néo-gothique du XIXe siècle. Les entreprises consultées ont toutes une expérience confirmée de restauration de ce type de bâtiment.

Reconstruire le toit de la chapelle de Saint-Joseph pour protéger un héritage précieux et offrir des temps forts aux jeunes générations.



SAINT-JOSEPH
Reims
Amis de la chapelle

Sécuriser et embellir les verrières

Estimation des coûts :

639 988 €

Les vitraux spacieux du chœur et du haut de la façade, d'origine, mais aussi les 16 fenêtres de la nef demandent une sérieuse révision pour assurer l'étanchéité et la sécurité. Tous les enduits et les joints sont à reprendre, certains verres ont été cassés...

Enfin, un projet de remplacement des 25 verrières blanches par des vitraux stylisés, lumineux et colorés, est à l'étude pour les baies de la nef (450 m²).

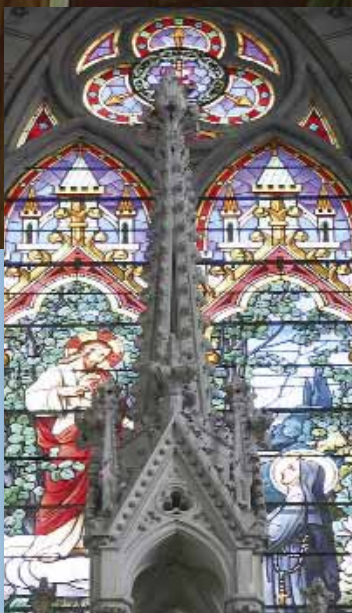
Au dessus du portail d'entrée, les vitraux ont disparu lors des bombardements de 1914, mais une rosace demeure, vestige précieux.



Les vitraux d'origines

“ L'édifice est éclairé par 23 fenêtres géminées et par la grande fenêtre à 4 morceaux qui fait l'ornement du portail. Les fenêtres sont toutes garnies de vitraux, garanties par une seconde fenêtre en verre double. Les 7 fenêtres de l'abside sont reconnaissables par la richesse des décorations. Les 16 fenêtres de la nef ont été confiées à plusieurs artistes remarquables. Dans la grande fenêtre du portail, l'artiste a donné libre cours à son talent, en exécutant huit scènes de la vie du vénérable. ”

Les vitraux de l'abside, reposés après la première guerre mondiale illuminent le chœur de la chapelle.



Souvenirs du pensionnat des frères 1875

Un chantier de 450 m² : verre, vitraux, joints et ferrures

Synthèse des devis reçus

Sécurisation et protections vitraux existants		
Nettoyage Baies du Choeur	➔	5 770 €
Peinture serrureries	➔	7 943 €
Protections extérieures en verre armé	➔	97 976 €
Création nouveaux vitraux		
Création et pose de 22 vitraux (450 m2)	➔	521 139 €
Divers		
Échafaudage extérieur	➔	7 160 €
Total opération	➔	639 988 €

L'urgence

« Sécuriser les vitraux en place et redonner des couleurs aux verrières provisoires installées après la première guerre mondiale et devenues sombres, redonnera à cette chapelle cet élan créatif : celui-là même qui caractérise son architecture et ses peintures intérieures. Ce sera, pour les élèves et les visiteurs, un nouvel élan de lumière. Un vrai symbole éducatif qui élève l'âme et l'esprit. »

Benoît Léon Dufour, coordinateur des Amis de la Chapelle



Au dessus de l'orgue, en pleine lumière, les verrières apparaissent opaques...

Les joints, de plus en plus dégradés, ne maintiennent plus la stabilité des verrières.

Sur les côtés, les 22 verrières "provisoires" de l'après-guerre.



En offrant un ou plusieurs vitraux, redonnez ses couleurs à un joyau de l'art néo-gothique (Compter environ 30 000 € par vitrail créé).



Devenez partenaire d'un projet prestigieux

Offrir tout ou partie du redressement de la flèche ? Acheter un vitrail, pour laisser la trace de votre famille à Saint-Joseph ? Manifester votre reconnaissance à Saint-Joseph en offrant 100 m² de la toiture ? C'est possible, en bénéficiant de déductions fiscales attractives.



Particuliers

Bénéficiez d'avantages fiscaux importants

La loi favorise vos donations aux œuvres caritatives et aux organisations à but non lucratif en vous accordant une **réduction de l'impôt sur le revenu**.

Votre don est déductible à 66% dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Si le montant de la réduction d'impôt dépasse la limite de 20% du revenu imposable, l'excédent est reporté sur les 5 ans suivants et ouvre droit à une réduction d'impôt dans les mêmes conditions.

Exemples

Don réel souhaité : 1 000 €	➔	Vous pouvez nous verser : 2 941 €	(déduction fiscale de : 1 941 €)
Don réel souhaité : 5 000 €	➔	Vous pouvez nous verser : 14 705 €	(déduction fiscale de : 9 705 €)
Don réel souhaité : 10 000 €	➔	Vous pouvez nous verser : 29 410 €	(déduction fiscale de : 19 410 €)
Don réel souhaité : 20 000 €	➔	Vous pouvez nous verser : 58 820 €	(déduction fiscale de : 38 820 €)

Assujettis à l'ISF

Ne payez plus l'Impôt de Solidarité sur la Fortune.

La Loi en faveur du Travail, de l'Emploi et du Pouvoir d'Achat (TEPA, 2007) prévoit une réduction de l'Impôt de Solidarité sur la Fortune égale à 75 % des versements effectués au profit des fondations reconnues d'utilité publique dans la limite de 50 000 €.

Une déduction immédiate : les personnes assujetties à l'ISF peuvent faire parvenir leur don jusqu'au 10 juin pour obtenir une déduction sur l'année fiscale précédente, bénéficiant ainsi d'une déduction immédiate.

Calcul Impôt de Solidarité sur la Fortune	Hypothèse Don	Déduction fiscale ISF (75%)	A votre charge, après déduction	Soit, ISF réellement dû
6 000 €	8 000 €	6 000 €	2 000 €	0 €
10 000 €	13 333 €	10 000 €	3 333 €	0 €
20 000 €	26 666 €	20 000 €	6 666 €	0 €

Legs et donations

Soutenez les générations à venir, en effectuant un legs ou une donation à Saint-Joseph

Par simple courrier manuscrit ou avec l'aide de votre notaire, vous avez la possibilité d'instituer comme légataire universel la Fondation du Patrimoine - Chapelle de Saint-Joseph. Lors de votre départ, elle transmettra votre legs à l'établissement Saint-Joseph pour la Chapelle ou d'autres projets immobiliers nécessaires, si les travaux de la chapelle étaient terminés. Une partie du projet peut vous être dédiée (flèche, vitrail, ...).

Le saviez-vous ? Il est possible de ne pas léser vos héritiers indirects, en versant une somme précieuse pour la Chapelle.

Exemple : vous souhaitez léguer 100 000 € à votre neveu. Sans legs, les droits de succession supportés par celui-ci s'élèveront à 55 %, et il lui reviendra au final 45 000 €. Si vous léguiez 100 000 € à la Fondation du Patrimoine - Chapelle de Saint-Joseph en la chargeant de léguer à votre neveu 45 000 €.

La Fondation du Patrimoine transmettra 45 000 € à votre neveu et payera des droits de succession, sur la seule part transmise à votre neveu, soit 25 000 €. Il y a exonération sur la part restante. Au final, il reviendra 45 000 € à votre neveu, 25 000 € à l'état et 30 000 € à la Fondation du Patrimoine - Chapelle de Saint-Joseph.

Pour tout contact : Mme Martine Picard
Amis de la Chapelle
tél : 06 80 10 52 75
Email : chapelle@saint-joseph.com



Le souvenir de votre don gravé dans la pierre

Don supérieur à 50 000 €

Donateurs associés

- Votre nom sur la plaque de pierre qui sera posée au fond de la Chapelle.
- Une invitation perpétuelle aux grands événements de l'établissement.



ici le nom de votre famille

Don supérieur à 150 000 €

Parrains de la chapelle

- La dédicace d'un nouveau vitrail de la chapelle.



La Fondation du Patrimoine, partenaire de votre don

La *Fondation du Patrimoine*, reconnue d'utilité publique, est la fondation partenaire de l'Association Saint-Joseph (gestionnaire de l'établissement) et de l'ARIES (Association propriétaire) pour la restauration de la grande chapelle. En libellant vos chèques à *Fondation du Patrimoine - Chapelle de Saint-Joseph*, la Fondation du Patrimoine s'engage à reverser les fonds collectés au maître d'ouvrage pour cette restauration prestigieuse.

Le soutien à une action de préservation du patrimoine répondant à un fort intérêt

Le patrimoine de proximité de nos villes et de nos villages (Églises, fermes, moulins, lavoirs, anciens ateliers) est en effet un élément majeur de notre mémoire collective et apporte une contribution essentielle au développement durable au même titre que la préservation de l'air ou de l'eau.

Des garanties de transparence

La Fondation du Patrimoine, créée par la loi, reconnue d'utilité publique, est soumise au contrôle de la Cour des Comptes. Elle exerce, pour le compte de l'État, des prérogatives de puissance publique, tout particulièrement en matière de défiscalisation de travaux extérieurs sur des bâtiments privés ayant obtenu son label.

La Fondation du Patrimoine 2000 – 2008 :

- 6 607 déductions fiscales pour des propriétaires privés soutenus, pour 325 921 469 € de travaux, soit 9 000 emplois créés ou maintenus.
- 1 676 souscriptions auprès de donateurs et mécènes pour 214 000 000 €, de travaux soit 5 600 emplois créés ou maintenus.
- 1 515 successions vacantes prises en charges.



Chèques à libeller à l'ordre de "Fondation du Patrimoine – Chapelle de Saint-Joseph" en précisant le reçu fiscal souhaité (IR, ISF ou IS).

Donnez de la hauteur à votre entreprise

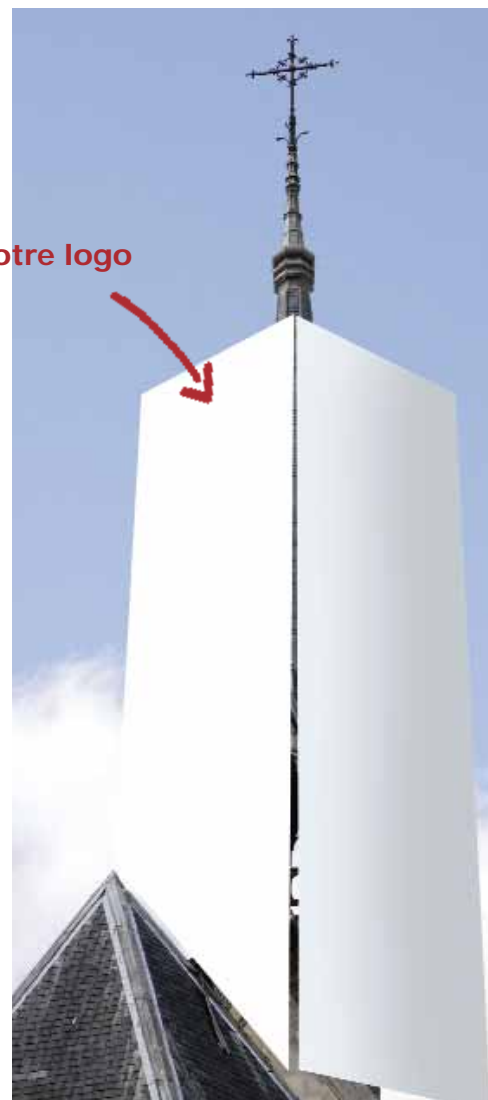
En soutenant la restauration de la Grande Chapelle de l'établissement Saint-Joseph, valorisez l'image de votre entreprise auprès des habitants de la ville de Reims, du réseau des 8 000 anciens élèves, des 900 parents et des institutions publiques.

Don supérieur à 30 000 €

Entreprises partenaires

- La présence de votre logo sur les dépliants et lettres d'information.
- Une visibilité sur le site Internet de l'établissement.
- Votre logo présent à l'entrée de la Chapelle tout au long des travaux.
- Une invitation aux principaux événements de l'établissement, pendant la durée de ce grand chantier (2 à 4 ans).

ici votre logo



ici votre logo



ici votre logo

Don supérieur à 150 000 €

Mécènes d'exception

- Tous les avantages des « entreprises partenaires ».

Plus :

- Votre Logo présent sur l'échafaudage.
- Citation et intervention lors de l'inauguration.
- Le nom de votre entreprise gravé sur une plaque de mémoire au fond de la chapelle.

ici le nom de votre entreprise



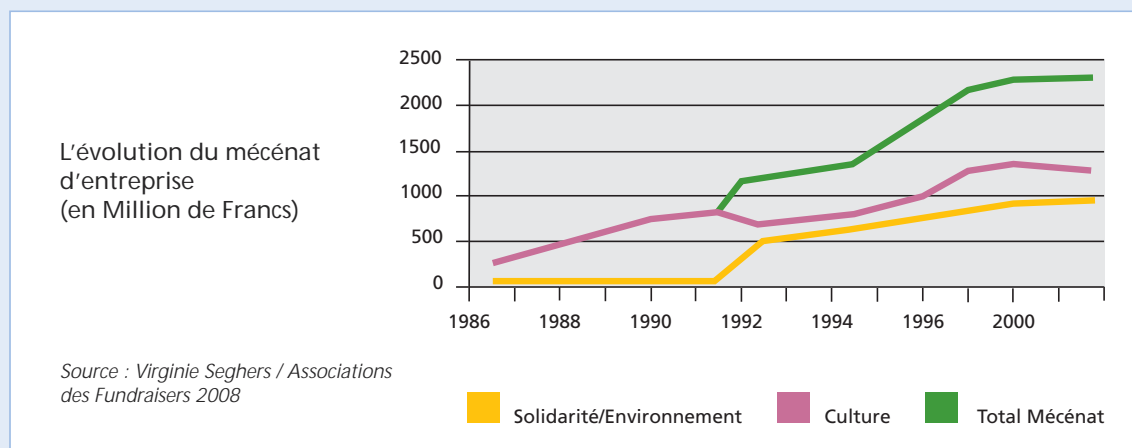
Devenez mécène de la Chapelle de Saint-Joseph et diminuez fortement votre Impôt sur les Sociétés

Déduisez 60% de votre don de votre Impôt sur les Sociétés dans la limite où cette réduction n'excède pas 5‰ (5 pour mille) de votre chiffre d'affaire. Mais si la réduction est supérieure à ce plafond, votre entreprise peut reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.

Exemples	Hypothèse Chiffre d'affaire	Hypothèse Bénéfice	Calcul Impôt sur les Sociétés (IS)	Mécénat Grande chapelle	Dont déduction sur l'IS	Dont mécénat non déductible	Soit Impôt Société réel
TPE	200 000 €	40 000 €	6 344 € ➔	10 573 €	6 344 €	4 229 € ➔	0 €
PME	1 000 000 €	100 000 €	26 324 € ➔	43 873 €	26 324 €	17 549 € ➔	0 €
PME +	10 000 000 €	500 000 €	166 650 € ➔	277 750 €	166 650 €	111 100 € ➔	0 €
Grande entreprise	100 000 000 €	8 000 000 €	2 666 400 € ➔	500 000 €	300 000 €	200 000 € ➔	2 366 400 €

Note : Le bénéfice est normalement imposé à 33,33 %, sauf pour les entreprises dont le chiffre d'affaire hors taxes est inférieur à 7,63 M€. Le plus souvent, leur bénéfice est taxé au taux de 15%, dans la limite de 38 120 euros par an, la fraction excédentaire du bénéfice étant imposée à 33,33%.

Parrainer un projet culturel et éducatif : votre investissement pour l'avenir.



La Fondation du Patrimoine, partenaire de votre don

Chèques à libeller à l'ordre de "Fondation du Patrimoine – Chapelle de Saint-Joseph" en précisant le reçu fiscal souhaité (IR, ISF ou IS).